



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE
30200

Conseil municipal du 20 juin 2014 18h30

Présents : MISSOUR G rald, NEMPONT Gabriel, LAHMAM Imane, BLANCHER Audrey, ORNIA H l ne, ROUVIER Brigitte, HUOT Didier, ALLAIN Franck, LEVANTERI Vincent, COMBA Jean-Bernard, MARTIN Brigitte, COURROYE Danielle

Absents : CHAS Bernadette, AZNARD Didier, SCHAEFFNER Bernard

Procurations : AZNARD Didier   LEVANTERI Vincent, SCHAEFFNER Bernard   ROUVIER Brigitte, CHAS Bernadette   COURROYE Danielle,

Secr taire de s ance : COURROYE Danielle

D but de s ance : 18H46

Question 1 : Approbation du proc s-verbal du conseil municipal du 12 Avril 2014

Un proc s-verbal a  t  envoy  avec l'ordre du jour de ce conseil municipal mais Le maire en distribue un nouveau avec quelques corrections syntaxiques qui ne modifient pas le fond.

Ce proc s-verbal avait  t  pr sent  au vote lors du dernier conseil mais M. SCHAEFFNER souhaitait des modifications. Monsieur le Maire avait alors proc d  au report de ce vote afin que M. SCHAEFFNER lui transmette ses souhaits de corrections.

Mme ROUVIER Brigitte intervient sur le fait que cela aurait pu  tre vot  la derni re fois avec demande de rectification pour  tre   nouveau soumis au vote ce jour. Monsieur le Maire acquiesce et r pond qu'il sera proc d  d sormais ainsi.

Approuv    l'unanimit .

Question 2 : Approbation du proc s-verbal du conseil municipal du 30 Avril 2014

Un proc s-verbal a  t  envoy  avec l'ordre du jour de ce conseil municipal mais Le maire en distribue un nouveau avec quelques corrections syntaxiques qui ne modifient pas le fond.

Mme ROUVIER Brigitte fait remarquer qu'  ce conseil, H l ne ORNIA n'a pas pr sent  le budget comme cela  tait pr vu (rapporteur) et que seuls G rald MISSOUR et Sophia CUOZZO ont parl . Le maire r pond que cette derni re  tant nouvelle, et bien qu'elle ait bien particip    l' laboration du budget, il lui a fait gr ce, pour cette premi re fois, d'avoir   le pr senter.



Approuvé à l'unanimité.

Question 3 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mai 2014

Mme ROUVIER Brigitte indique qu'il est noté dans les délibérations à l'« unanimité » alors qu'il y avait des abstentions et le maire précise qu'on peut légalement mettre « à l'unanimité des suffrages exprimés », ce qui est indiqué sur le procès-verbal. Il ajoute qu'il est également possible d'inscrire « à l'unanimité moins les abstentions » en précisant le nombre. Mme ROUVIER acquiesce à partir du moment où en cas d'abstentions, la précision est ajoutée à l'expression à l'unanimité. Le maire confirme à nouveau que c'est la loi.

Approuvé à l'unanimité.

Question 4 : Indemnités au Receveur Municipal

Approuvé à l'unanimité.

Question 5 : Décision modificative sur le budget communal n°1 : Section fonctionnement

Mme ROUVIER Brigitte demande pourquoi la somme de 1500 euros n'est rajoutée que ce jour au lieu du précédent conseil sur le budget.

Le maire répond qu'à la date du vote du budget on ignorait encore le nombre d'enfants qu'il y aurait à la rentrée scolaire.

Pour être plus précis dans la somme allouée à l'école, le choix a été fait d'attendre le mois de juin pour être au plus proche de la réalité. Un supplément de vingt enfants sont attendus à ce jour pour la rentrée scolaire.

Il est nécessaire d'allouer plus d'argent pour les fournitures scolaires. Mme ROUVIER Brigitte demande s'il y aura assez d'argent pour finir l'année car les années antérieures c'était 8000 € qui étaient alloués contre 5500 euros cette année. Le maire répond que la directrice de l'école préfère qu'il y ait plus d'argent affecté pour les transports scolaires soit 2500 euros afin d'organiser davantage de sorties et moins pour les fournitures.

Approuvé à l'unanimité.

Question 6 : Décision modificative sur le budget communal n°2 : Section investissement

Mme ROUVIER Brigitte demande si ce transfert d'argent est toujours dû à l'arrivée des nouveaux élèves et le maire lui répond que oui. Il y a un besoin de tables et de chaises supplémentaires.



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE
30200

Mr HUOT Didier demande si les classes seront assez grandes et le maire répond que oui car l'arrivée des nouveaux élèves se répartit sur plusieurs classes. De plus le matériel commandé est réglable en fonction des âges.

Approuvé à l'unanimité.

Question 7 : Mise à disposition de locaux, Centre de loisirs de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

Mme MARTIN Brigitte précise qu'on a pas trop eu le choix car la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a l'habitude que Saint Nazaire prenne le centre aéré donc que tout avait été prévu comme ça. L'association « les criquets » qui gérait le centre aéré a été reprise par l'agglo. Mr HUOT Didier demande combien cela représente d'enfants et Mme ROUVIER Brigitte lui répond qu'il y a environ 40 enfants.

Approuvé à l'unanimité.

Question 8 : Suppression suivie de création de poste aux services techniques N°1

Le maire annonce que cette question est relative à un agent qui part à la retraite et que la mairie pour le remercier de ces bons et loyaux services a décidé de proposer une avancée. Le conseil municipal regrette que cela ne représente que 32,02€ brut par mois mais cela est basée sur les grilles indiciaires de la fonction publique territoriale qui ne dépendent pas de la municipalité.

Approuvé à l'unanimité.

Question 9 : Suppression suivie de création de poste aux services techniques N°2

Le maire annonce que cette question est relative à un agent qui part à la retraite l'année prochaine et que cela ne représente que 4,64 € brut par mois pour les mêmes raisons que citées précédemment.

Approuvé à l'unanimité.

Question 10 : Suppression suivie de création de poste aux services techniques N°3

Le maire annonce que cela correspond à une augmentation de 4,64 € brut par mois.

Approuvé à l'unanimité.

ETABLISSEMENT DU JURY CRIMINEL



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE
30200

Saint Nazaire prétend à 3 personnes mais le triple doit être tiré au sort personnes.

A l'aide de la liste électorale, le maire demande aux personnes qui suivent de donner un numéro au hasard afin qu'il note les noms (sans les communiquer) auxquels ils correspondent sur cette liste.

Fin du conseil à 19H17.